



CC de la Terre de Peyre (Siren : 244800322)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Aumont-Aubrac
Arrondissement	Mende
Département	Lozère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1996
Date d'effet	31/12/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Alain ASTRUC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de la Terre de Peyre
Numéro et libellé dans la voie	Route du Languedoc
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	48130 AUMONT-AUBRAC
Téléphone	04 66 42 84 70
Fax	04 66 42 92 84
Courriel	pijaumont@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	2 496
-----------------------------	-------

Densité moyenne 16,29

Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
48	Aumont-Aubrac (214800096)	1 135
48	Fau-de-Peyre (214800609)	200
48	Javols (214800765)	361
48	La Chaze-de-Peyre (214800476)	307
48	Sainte-Colombe-de-Peyre (214801425)	202
48	Saint-Sauveur-de-Peyre (214801839)	291

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 16

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) : gestion technique et financière.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Voir "Traitement des déchets"</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- Création et exploitation d'une aire de déchets inertes cantonale. - Réhabilitation des sites des anciennes décharges d'ordures ménagères. - Collecte et traitement des ordures ménagères.</i>
- Autres actions environnementales <i>- Adhésion au projet du Parc Naturel de l'Aubrac - Entretien des chemins et sentiers de randonnées, en conformité avec le schéma départemental de la randonnée. - Mise en valeur du Roc de Peyre et du Roc du Cher. - Assurer l'animation de toute opération de gestion intégrée de type Contrat de rivière, S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), menée sur les bassins versants du Bès et de la Truyère, et de programmes européens (par exemple un programme LIFE) concernant plus particulièrement la rivière et son environnement. - Mener toutes études permettant de connaître l'état des cours d'eau et de leur environnement ainsi que l'origine des dégradations. - Réaliser toutes études en matière de schéma d'assainissement, de pratiques agricoles, de préservation des zones humides, de gestion piscicole. - Réaliser tous travaux en rivière permettant la réhabilitation des milieux, l'aménagement des berges (nettoyage, remise en état), la valorisation des cours d'eau et de leur environnement (aménagement paysager..) et permettant de lutter contre les risques naturels tels que les inondations. Ces opérations seront réalisées conformément à la législation en vigueur dans le domaine de l'eau et de l'environnement. - Conduire toutes actions favorisant l'utilisation harmonieuse de l'espace entre chaque usager de la ressource en eau, que ce soit dans le domaine touristique, industriel ou agricole. - Réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement auprès des usagers de la ressource en eau. - Promouvoir tout partenariat avec d'autres structures concernées par la problématique de l'eau au niveau des bassins du Bès et de la Truyère (départements de l'Aveyron, du cantal et de la Lozère). - adhésion au SIVOM Bès-Truyère pour les compétences ci-dessus</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>C- Actions pour la petite enfance : Création et gestion de relais d'assistants maternels</i>

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

création et gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire : Sont déclarées d'intérêt communautaire les zones d'activités à créer et la zone d'activités du Pêcher.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- Création et gestion d'ateliers-relais d'intérêt communautaire : sont déclarés d'intérêt communautaire les ateliers-relais de "Peyre" et les ateliers-relais à créer" - intérêt communautaire : les zones d'activités à créer et la zone d'activités du pêcheur.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

intérêt communautaire : maison de la Terre de peyre et le lac du Moulinet Création et gestion du complexe omnisport, administratif, culturel, social et d'animation : maison de la Terre de Peyre

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

intérêt communautaire : maison de la Terre de peyre et le lac du Moulinet Création et gestion du complexe omnisport, administratif, culturel, social et d'animation : maison de la Terre de Peyre

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Création et gestion d'un hall d'exposition polyvalent à Aumont-Aubrac et lieu-dit marché du Crouzet -. - Participation à la promotion et à l'aménagement et au développement économique et culturel de la Margeride (adhésion au Syndicat Mixte Interdépartemental "Les Monts de la Margeride"). - Aide aux associations d'intérêt communautaire : sont déclarées d'intérêt communautaire les associations à vocation cantonale. A titre exceptionnel, d'autres associations peuvent percevoir des aides par délibération du conseil de la communauté de communes. - Soutien aux actions complémentaires à l'enseignement, à la formation dispensée dans les écoles (public et privé) du canton. - Développement du site archéologique de Javols : gestion de l'espace muséographique de Javols dans le cadre de la convention définie entre la Région Languedoc-Roussillon, le Département et la communauté de communes de la Terre de Peyre

Aménagement de l'espace

- Schéma de secteur

Adhésion à la charte d'itinéraire A75 d'aménagement et de valorisation des paysages en Lozère

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création, aménagement, grosses réparations et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire : Sont déclarées d'intérêt communautaire : * l'ensemble des voies communales du territoire communautaire : la compétence de la communauté de communes se limite exclusivement à la chaussée (ne sont donc pas pris en charge par la communauté de communes les travaux de : curage des fossés, fauchage des bordures de routes, élagage, dégagement en cas d'intempéries, création d'éléments de signalisation et/ou de sécurité relevant du pouvoir de police du maire). Il est précisé que le déneigement et le salage restent de la compétence des communes. - les ouvrages d'art nécessaires au passage des voies communales d'intérêt communautaire, - les voies d'accès aux installations de la communauté de communes - ne sont pas d'intérêt communautaire : les rues, places chemins ruraux et d'exploitation.*

Développement touristique

- Tourisme

Aide à la promotion touristique basée sur l'office de tourisme cantonal

Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)

- Prestations de service en matière de secrétariat intercommunal. - Création et gestion d'un centre technique intercommunal doté de moyens en personnel et en matériel.

- Gestion d'un centre de secours

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
48	Syndicat mixte lozérien pour l'A.75 (254800683)	SM ouvert	24 401
48	SIVOM de La Montagne (244800256)	SM fermé	14 549
48	Syndicat mixte Les Monts de la Margeride (254800550)	SM fermé	24 407

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)